

---

## Vietnam. Le dossier des écoles françaises.

**Numéro d'inventaire** : 1979.34332

**Type de document** : article

**Éditeur** : Valeurs actuelles

**Date de création** : 1967

**Description** : Coupure de presse. Une feuille prélevée dans une revue. Bord gauche irrégulier. Deux photographies d'illustration n.b.. Soulignements au stylo à bille noir dans le texte imprimé.

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 203 mm

**Notes** : Article paru dans "Valeurs actuelles" du 16 mars 1967. La situation de l'enseignement français au Vietnam, au moment où l'accord de 7 ans conclu à ce sujet en 1960 doit être renégocié. Informations sur les établissements et les effectifs. Implications politiques de la question.

**Mots-clés** : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif  
Enseignement français à l'étranger (dont anciennes colonies)

**Filière** : Élémentaire et post-élémentaire

**Niveau** : Séquence de niveaux

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Mention d'illustration

ill.



Bertolina-La-Motte

**Vietnam**

Dans l'ancienne Tourane près de Da Nang, les ruines de l'École française d'Extrême-Orient, derrière les barbelés et la jungle envahissante. La démission des armes a entraîné l'effacement de la culture.

# le dossier des écoles françaises

Du 27 février au 4 mars, des milliers de jeunes manifestants ont défilé à Saïgon au cours de nombreuses démonstrations hostiles à la France et à la politique du général De Gaulle. « Le peuple vietnamien neutralisera tous les complots étrangers, nous demandons la confiscation des biens français, nous condamnons l'attitude inamicale de la France et ses fausses initiatives de paix », disaient les pancartes des manifestants. Faits plus graves, le consulat de France à Saïgon a été pillé et des manifestations se sont déroulées au lycée Jean-Jacques Rousseau. Notre collaborateur Jean Brune, qui vient de passer deux mois au Vietnam, fait ici le point sur la présence culturelle française à Saïgon.

J'allais dîner avec un couple de Vietnamiens, et la maîtresse de maison prodiguait ses recommandations à son fils. — Surtout, lui dit-elle, apprend la géographie de la Garonne.

Je lui demandai si elle connaissait la France. Elle ne l'avait jamais visitée. Dans la presse de Saïgon, se déchaînait la polémique contre les écoles françaises. On les accusait de ne pas former de petits Vietnamiens, mais des Français. J'étais au cœur du débat.

Il y a au Vietnam du Sud, cinq établissements publics d'enseignement secondaire et huit d'enseignement primaire. Ils groupent 5 385 élèves répartis dans 141 classes pour le secondaire, et 6 794 répartis dans 155 classes pour le primaire. Cet enseignement est assuré par 483 professeurs, 357 détachés par la France et 126 recrutés au Vietnam.

Mais à ces chiffres qui définissent l'enseignement public, il faut ajouter ceux de l'enseignement privé, religieux ou laïc, dont les élèves dépassent 30 000, et 14 professeurs de l'enseignement supérieur qui, pour les lettres et la médecine, donnaient leurs cours en français, parce qu'ils estimaient que la langue vietnamienne n'était pas suffisamment for-

gée pour permettre l'enseignement de ces disciplines.

En fait, un décret récent du général Cao Ky a mis fin à cet état de choses et exigé la « vietnamisation » totale de l'enseignement supérieur.

Les écoles françaises qui demeurent sont régies par la Convention culturelle signée en novembre 1949, entre la France et le Vietnam légalement indépendant de l'empereur Bao-Daï et l'additif à cette convention signé en 1960.

Ces deux textes reconnaissent à la France le droit d'ouvrir au Vietnam des écoles publiques et privées, prévoient que l'enseignement supérieur sera assuré en français ; ils précisent les terrains, les locaux et les logements des professeurs mis à la disposition de la France par le gouvernement vietnamien, pour une durée de sept ans à compter de novembre 1960. Enfin, un article prévoit que ces dispositions seront reconduites par accord mutuel.

Le bail de sept ans, concernant les locaux, les terrains et les logements, arrive à échéance au mois de novembre 1967 ; la France a fait connaître au gouvernement vietnamien, son intention de le reconduire.

VALEURS ACTUELLES — 16 MARS 1967

*Valeurs actuelles Mars 1967*